

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						/					

PER
M-99

166

SEPTEMBRE 1888

No. 5.



LE
MESSAGER
DE



SAINTE ANNE

DE LA

POINTE AU PERE
RIMOUSKI

Imprimé par G. DAVYEAU Québec.

1500

AVANTAGES.

Tous ceux qui s'abonnent au *Messenger de Sainte-Anne* ont part à deux messes par semaine, qui sont dites à leur intention. Il se dit, de plus, une messe par mois pour tous les défunts que les abonnés ont l'intention de recommander. Pour avoir part à ces avantages, il faut avoir payé l'abonnement d'avance.

LE MESSAGER DE SAINTE ANNE paraît à la fin de chaque mois, par livraison de 24 pages, in-8, formant à la fin de l'année un beau volume de plus de deux cents pages.

Prix d'abonnement : 35 centins pour le Canada et les Etats-Unis, 2 fr. 50 pour la France et les autres pays de l'Union postale.

L'abonnement part du 1er de chaque mois, et se paie d'avance.

NOUVEAUX AVANTAGES.

Une remise de 5 centins par numéro est accordée à toute personne qui distribue 10 exemplaires jusqu'à 50 exclusivement; une remise de 10 centins par numéro est accordée à celle qui distribue 50 exemplaires jusqu'à 100; et une remise de 15 cts. par numéro est accordée à celle qui distribue 100 exemplaires et au-delà, pourvu que les exemplaires soient expédiés sous une seule enveloppe et à une seule adresse.

Toute demande d'abonnement et toute communication concernant la rédaction doivent être adressées au RÉV. M. P. SYLVAIN, curé de Ste-Anne de la Pointe-au-Père, P. Q., Canada.

LE MESSENGER

DE

SAINTE ANNE

BULLETIN MENSUEL DU PÈLERINAGE DE

SAINTE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE

PROPRIÉTAIRE.....R. PH. SYLVAIN, curé de Sainte-Anne

SOMMAIRE :—Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Rimouski promulguant la Lettre encyclique de N. T. S. Père le Pape Léon XIII sur la *Liberté humaine*, 81.—Circulaire au sujet de la messe du dernier dimanche de septembre, 87.—Les fêtes de Sainte-Anne, à Auray, 89.—Ordinations, 97.—Changements ecclésiastiques, 97.—La Semaine Religieuse de Québec, 99.—L'Archiconfrérie de Sainte-Anne, 99.—L'Hôtel des Pèlerins, 100.—Décès, 160.

LETTRE PASTORALE

PROMULGUANT LA LETTRE ENCYCLIQUE DE NOTRE TRÈS SAINT
PÈRE LE PAPE LÉON XIII SUR LA *Liberté humaine*.

JEAN LANGEVIN,

*par la grâce de Dieu et du St. Siège Apostolique Evêque
de St Germain de Rimouski, Assistant au Trône
Pontifical, etc.*

*Au Clergé, aux Communautés religieuses et aux Fidèles
de notre Diocèse,*

SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE-SEIGNEUR.

Nos très chers Frères,

Nous n'avons jamais de devoir plus doux à remplir
que lorsque Nous portons à votre connaissance les en-

seignements et les paroles de Notre Père commun. Le 20 juin dernier, le Souverain Pontife a bien voulu s'adresser à tout l'épiscopat pour traiter sous différents aspects de la *Liberté humaine*, dont on a tant abusé surtout dans ces temps troublés. Dans ce document important, le Très Saint Père, après avoir élevé la voix dans son Encyclique *Immortale Dei* contre ce que l'on appelle les conquêtes de notre époque, sa plus grande gloire et le fondement nécessaire des constitutions politiques, en vient à considérer la liberté *morale* soit dans les individus, soit dans la société.

Allant chercher les fondements de la liberté dans la nature même, Il fait voir qu'elle réside dans la volonté et qu'elle a pour objet un bien conforme à la raison ; mais que l'on peut en abuser et que l'homme tombe alors dans un vice radical qui n'en est que la corruption et l'abus. Il trouve l'occasion d'indiquer en quoi les hérétiques ont erré soit en restreignant la liberté, soit en lui substituant une licence illimitée.

L'Encyclique montre l'Eglise de Jésus-Christ exerçant sa merveilleuse puissance pour la protection et le maintien de la liberté civile et politique des peuples, en faisant disparaître l'esclavage, cette vieille honte des nations païennes, en résistant aux caprices de l'iniquité, détournant l'injustice de la tête des innocents ou des faibles, et s'employant à établir des institutions équitables dans les choses publiques.

La faculté de pécher n'est pas une liberté, mais une servitude, comme dit Notre-Seigneur : " qui commet le péché est l'esclave du péché." (Jean, 8, 32.)

" Quand l'homme pèche, dit St-Thomas, il agit contre

la raison, et alors c'est comme s'il était mis en mouvement par un autre et qu'il fût retenu sous une domination étrangère."

Pour que la liberté ne fût pas une chose très nuisible à l'homme, il lui a été donné des aides et des secours. 1° Une *Loi*, ou une règle de ce qu'il faut faire ou ne pas faire : c'est le jugement ou la raison, qui prescrit à la volonté ce qu'elle doit chercher ou ce qu'elle doit fuir. Cette loi par la sanction des récompenses et des peines l'attire à bien faire et le détourne de pécher. C'est la loi naturelle écrite et gravée dans le cœur de chaque homme. Elle repose sur la loi éternelle.

2° La *grâce divine*, laquelle en éclairant l'intelligence et en inclinant sans cesse vers le bien moral la volonté salutairement raffermie et fortifiée, rend plus facile à la fois et plus sûr l'exercice de notre liberté naturelle. Cette grâce a sa source dans l'auteur de notre âme et de notre volonté.

3° Ce que la raison et la loi naturelle font pour les individus, la *loi humaine* l'accomplit pour les hommes vivant en société ; elle suppose avant tout cette autorité bien plus élevée et bien plus auguste qui découle de la loi naturelle. La loi humaine ordonne à tous les citoyens de concourir à la fin propre de la communauté, c'est-à-dire, à la tranquillité et à la prospérité publiques..... Dans une société d'hommes, la liberté digne de ce nom, ne consiste pas à faire tout ce qui nous plait ; la liberté consiste en ce que, par le secours des lois civiles, nous puissions plus aisément vivre selon les prescriptions de la loi éternelle.

Ce sont ces préceptes que l'Eglise, instruite par les exemples et la doctrine de son divin auteur, a propagés et

affirmés partout ; ils appellent l'homme et le forment vraiment à une sainteté inconnue des anciens.

C'est un devoir bien réel de respecter le pouvoir et de se soumettre aux lois justes ; parce que le pouvoir légitime vient de Dieu.

A la liberté légitime et honnête sont opposés le *Naturalisme* et le *Rationalisme* en philosophie, le *Libéralisme* dans l'ordre moral. Selon eux il n'y a, dans la pratique de la vie, aucune puissance divine, à laquelle on soit tenu d'obéir ; ce qui est contraire à la nature de l'homme. Une pareille doctrine apporte le plus grand dommage tant à l'individu qu'à la société. Alors la société n'a plus de religion et tout ce qui touche à la religion devient l'objet de la plus complète indifférence. La multitude se laisse facilement aller à la sédition et aux troubles, et le frein du devoir n'existant plus, il ne reste plus rien que la force. Nous en avons la preuve dans les luttes engagées contre les *Socialistes* et autres.

Il est donc nécessaire que la règle de notre vie soit constamment empruntée à l'ensemble et au détail de toutes les lois de Dieu.

Il en est qui veulent cependant au moins la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; mais l'absurdité de cette opinion se comprend sans peine. Car ces deux pouvoirs exercent souvent leur autorité sur les mêmes sujets, et un conflit entre eux répugnerait ouvertement à l'infinie sagesse. Il faut donc que l'accord s'établisse dans la pratique.

Quelles sont les libertés que l'on donne comme des conquêtes de notre époque ?—1° La *liberté des cultes* : tandis que la société civile doit nécessairement professer la

seule vraie religion, que l'on reconnaît sans peine aux signes de la vérité dont elle porte le caractère en elle.

2° La *liberté de la parole* ou de la *presse* ; et cependant il est juste que l'autorité publique emploie sa sollicitude à réprimer les doctrines mensongères que l'on y prêche sans distinction ni discernement. Car accordez à chacun la liberté illimitée de parler et d'écrire, et rien ne demeurera sacré et inviolable.

3° La *liberté d'enseignement* ; et cependant l'enseignement ne doit avoir pour objet que des choses vraies, et le droit de tout enseigner à sa guise est en contradiction flagrante avec la raison. L'Eglise est la grande, la sûre maîtresse des hommes et porte en elle un inviolable droit à la liberté d'enseigner. Les erreurs doivent être réprimées conformément à ce que prescrit l'Eglise.

Un champ immense reste ouvert où l'activité humaine peut se donner carrière : Nous voulons parler des matières qui n'ont pas une connexion nécessaire avec la doctrine et les mœurs.

4° La *liberté de conscience*, entendant par là que chacun peut indifféremment à son gré rendre ou ne pas rendre un culte à Dieu. Mais la liberté légitime s'entend en ce sens que l'homme a le droit dans l'Etat, de suivre la volonté de Dieu et d'accomplir ses préceptes sans que rien puisse l'en empêcher. Cette liberté a toujours été l'objet des vœux de l'Eglise.

L'Eglise cependant, tout en n'accordant de droits qu'à ce qui est vrai et honnête ne s'oppose pas à la tolérance dont la puissance publique croit pouvoir user à l'égard de certaines choses, mais elle proteste absolument contre ceux qui en viennent au point de ne pas paraître avoir

plus d'égards pour la vertu et la vérité que pour l'erreur et le vice.

Il arrive bien souvent aux grands prôneurs de tolérance d'être, dans la pratique, durs et hostiles, quand il s'agit du catholicisme. Le caractère de cette divine société est complètement dénaturé par eux ; son autorité, son magistère, en un mot toute son action se trouve diminuée et restreinte, tandis que l'action et l'autorité du pouvoir civil est par eux exagérée jusqu'à vouloir que l'Eglise de Dieu soit mise sous la dépendance et la domination de l'Etat.

Il n'est aucunement permis de demander, de défendre ou d'accorder sans discernement toutes ces libertés ; quoique pour de justes causes elles puissent être tolérées, pourvu qu'un juste tempérament les empêche de dégénérer jusqu'à la licence et au désordre.

Enfin quand on est sous le coup ou sous la menace d'une domination qui tient la société sous la pression d'une violence injuste, ou prive l'Eglise de la liberté légitime, il est permis de chercher une autre organisation politique, sous laquelle il soit possible d'agir avec liberté.

Des diverses formes de gouvernement, pourvu qu'elles soient en elles-mêmes aptes à procurer le bien des citoyens, l'Eglise n'en rejette aucune.

C'est louable de prendre part à la gestion des affaires publiques, à moins qu'en certains lieux pour des circonstances particulières de choses et de temps une conduite différente ne soit imposée.

L'Eglise ne condamne pas non plus que l'on veuille affranchir son pays de l'étranger ou d'un despote, pourvu que cela puisse se faire sans violer la justice.

Telle est en résumé la doctrine, N. T. C. F., que vos pasteurs doivent vous enseigner, et afin qu'aucun des fidèles ne soit privé d'en avoir une connaissance suffisante, Nous ordonnons ce qui suit :

1° L'encyclique sur la *liberté humaine* est promulguée dans ce diocèse, et la présente Lettre pastorale qui en renferme le résumé, sera lue en chapitre dans les communautés religieuses de Notre diocèse et au prône des messes paroissiales dans toutes les églises et chapelles où se fait l'office public.

2° Nous exhortons les pasteurs à revenir sur ces sujets en traitant chaque partie dans des instructions préparées avec soin, et en conformité à la doctrine de St Thomas et de St Augustin auxquels le Souverain Pontife nous renvoie.

Donné à St Germain de Rimouski, en notre demeure épiscopale, le huit septembre mil huit cent quatre-vingt huit.

† JEAN, EV. DE ST G. DE RIMOUSKI
Par Monseigneur.

J. O. SIMARD, Ptre.

Chancelier.

CIRCULAIRE

EVÊCHÉ DE RIMOUSKI, 10 SEPTEMBRE 1888.

Mes Chers Frères,

L'année présente aura été bien remarquable par la célébration du cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII. On peut dire que l'Eglise militante tout entière y a pris

part, puisque de tous les points du globe sont parvenus à Rome les témoignages les moins équivoques de l'amour le plus filial, du dévouement le plus entier, de la vénération la plus profonde, sous forme de lettres et d'adresses les plus touchantes, de présents, et d'offrandes les plus variés, d'innombrables pèlerinages.

Mais, si l'Eglise militante était ainsi occupée à fêter l'auguste Père de la grande famille catholique, l'Eglise triomphante avait, de son côté, grand sujet de se réjouir par la solennelle proclamation des vertus héroïques, de la gloire céleste d'un grand nombre de ses membres que le Souverain Pontife a élevés aux honneurs de la canonisation ou de la béatification.

Cependant ne voulant pas que l'Eglise souffrante fût exclue de ces fêtes si remarquables, le Pape, au jour de Pâques dernier, a publié une nouvelle lettre encyclique par laquelle il ordonne que le dernier dimanche de ce mois de septembre, soit un jour de grande expiation, où avec la plus grande solennité possible et avec le rite qui, dans le Missel, est assigné à la commémoration de tous les défunts une messe spéciale des morts soit célébrée par Lui-même et par tous les Evêques dans les cathédrales du monde entier, ainsi que dans toutes les églises paroissiales à l'intention de tous les défunts.

A cette occasion, le Saint-Père accorde une indulgence plénière pour les défunts aux conditions ordinaires de la confession et de la communion, aussi bien que le privilège de l'autel à tous les prêtres qui célébreront ce jour-là la sainte messe, pour les défunts.

Je règle donc ce qui suit pour mon diocèse, afin d'entrer dans les intentions du Chef de l'Eglise.

1° Le dernier dimanche de septembre courant on chantera dans toutes les paroisses et missions où se fait l'office public une messe solennelle pour les âmes du Purgatoire (la messe du jour des morts), qui tiendra lieu de la grand'messe paroissiale accoutumée.

2° Dans les communautés, où il n'y a ordinairement qu'une messe basse, cette messe sera celle du jour des morts.

3° Tous les prêtres pourront ce jour-là dire cette messe basse de Requiem, avec le privilège de l'autel.

4° Les fidèles tâcheront de communier en grand nombre ce jour-là, et de gagner ainsi l'indulgence plénière pour les défunts.

Sera la présente Circulaire lue au prône le premier dimanche après sa réception.

Votre Evêque tout dévoué,

† JEAN, EV. DE ST G. DE RIMOUSKI.

LES FÊTES DE SAINTE-ANNE, A AURAY

25 et 26 juillet

—

La Bretagne ne se lasse pas d'apporter à sa Patronne l'hommage de sa reconnaissance et de sa vénération filiale. C'est qu'il y a entre elles des liens que rien ne saurait rompre et qui deviennent plus étroits, ce semble, à mesure que les souffrances de l'Eglise et les épreuves de la patrie nous forcent à réclamer plus ardemment la protection d'en haut. Les Bretons viennent à Sainte-Anne comme au foyer où se ranime leur foi : paroisses avec leurs croix et

bannières, familles chrétiennes, pèlerins isolés, tous se succèdent pendant de longs mois aux pieds de la Statue miraculeuse. Avec eux la France accourt, et les pays étrangers envoient eux-mêmes des représentants ; car la dévotion à sainte Anne d'Auray n'est plus confinée dans les limites de notre province ; partout connue, partout aimée, notre Patronne attire les foules au centre privilégié qu'elle s'est choisi.

C'est pèlerinages particuliers, quelque émouvants qu'ils soient, ne suffiraient pas : il faut, à certains jours, des manifestations grandioses où des milliers d'âmes s'unissent dans un même sentiment de foi et d'espérance. Depuis quelques années, ces manifestations de la piété envers sainte Anne ont pris de magnifiques proportions, et chacune d'elles est pour nous une joie en même temps que pour notre Mère un triomphe éclatant.

Les fêtes auxquelles nous avons assisté, le 25 et le 26 juillet, continuent dignement cette série de triomphes.

*
* *

25 juillet.

Avec les premières vêpres, la fête commence. Des milliers de pèlerins remplissent les rues du village, se pressent dans la Basilique, ou se répandent autour de la Fontaine et de la Scala-Sancta. Malgré la pluie qui tombe par instants, malgré la boue, ils continuent leurs stations et leurs prières, dans un va et vient pittoresque, où règne toujours l'ordre le plus parfait.

Les évêques sont arrivés. Avec Mgr Béccl, qui méritera dans l'histoire le nom d'Evêque de Sainte-Anne, Mgr Gonindard, archevêque de Sébaste, coadjuteur de S. E. le cardinal archevêque de Rennes, est venu, pour la

première fois, présider cette grande solennité. Breton d'adoption et de cœur, depuis que la Providence nous l'a donné, il est heureux d'implorer avec nous la glorieuse Sainte qui bénit déjà ses apostoliques travaux. Mgr l'évêque de Quimper qui, dès son arrivée en Bretagne, et depuis, a donné des preuves éclatantes de son amour pour sainte Anne, est arrivé la veille, heureux aussi lui de se retrouver avec notre évêque, près de la patronne des Bretons. L'évêque de Tarse est attendu dans la soirée.

Vers trois heures, Mgr Gonindard chante, à la Basilique, les vêpres pontificales ; puis la procession se dirige, à travers la vaste place qui s'étend depuis peu devant l'église, vers la Scala-Sancta. Plusieurs fois déjà nous avons décrit ce monument et l'élégante tribune, décorée de tentures multicolores, où les faisceaux d'étendards alternent avec l'hermine bretonne et la croix.

Quand les évêques y ont pris place, le premier chapelain du sanctuaire, dominant la foule des pèlerins, déroule la longue série des recommandations à sainte Anne, et une fervente prière est redite par des milliers de voix, unissant dans une supplication énergique et confiante les vœux de tous les assistants.

C'est une scène d'une incomparable grandeur. La foule pressée, silencieuse, immobile, remplit la plus grande partie du Champ de l'Épine, pendant que des centaines et des centaines de pèlerins refluent le long de la route de Vannes ou se groupent dans la Basilique, où leur piété trouve, à ce moment de calme, une satisfaction plus vive.

Mgr l'archevêque de Sébaste prend alors la parole. Nous n'essaierons pas d'analyser ici cette allocution vibrante, dans laquelle le vénéré Pontife, après avoir exposé

les grandeurs de sainte Anne, commenta avec éloquence le double sentiment qui anime ceux qui l'invoquent : amour ardent, espérance invincible. Cette espérance et cet amour jaillissent de toutes les âmes, dans cette multitude dont la présence sur cette terre bénie est un splendide acte de foi.

Pendant que l'orateur parlait, le vent soufflait avec violence, agitant au-dessus de sa tête le *velum* qui recouvre la spacieuse tribune ; mais Mgr Gonindard est assez Breton déjà pour braver ces contretemps fâcheux, et sa voix dominant la tempête, arrivait, sonore et claire, jusqu'aux derniers rangs de l'immense assemblée.

Mgr l'Evêque de Vannes donna ensuite, au nom du Souverain Pontife, la bénédiction apostolique, et la procession reprit sa marche vers l'église, au chant du cantique :

Mère de la patrie,
Reine de nos cantons.....

qu'accompagnait l'excellente musique du Petit-Séminaire, pendant que des milliers de voix répétaient l'entraînant refrain.

Ici, nous devons exprimer un regret. Depuis quelque temps, une paroisse est choisie, dans les différentes régions du diocèse, pour porter, à la procession solennelle, l'*arche* dorée où resplendit la Statue miraculeuse. La paroisse de Mauron avait été choisie cette fois, et elle avait délégué à Sainte-Anne 150 de ses enfants. Malheureusement, il a été impossible d'exposer la statue et l'Arche à la pluie qui toujours menaçait de tomber. Qu'importe cependant ? Les pèlerins de Mauron, qui n'ont pas reculé devant un long voyage, ont donné à sainte Anne une preuve de leur filial amour ; Elle leur tiendra compte de leur bonne volonté.

*
* *

Ce grand jour se termine par une dernière cérémonie dont il est impossible de se faire une idée lorsqu'on n'en a pas été témoin. Vers huit heures et demie du soir, la foule des pèlerins se retrouve devant la Scala-Sancta. Plusieurs fois nous avons essayé de décrire l'aspect saisissant que présente alors le Champ de l'Épine ; la tribune illuminée, les lumières courant en guirlandes sur les murs et les maisons voisines, la Basilique apparaissant au fond dans la demi-obscurité du soir, et, devant nous, les pèlerins plus nombreux que pendant le jour, debout, un cierge à la main, priant et chantant.

Du haut de la Scala, un des chapelains récite le chapelet, auquel les assistants répondent avec un ensemble édifiant : l'*Ave Maria* est doux à entendre sur la terre, où sainte Anne est reine. Dans cette prière, où la pensée de la Mère s'unit à celle de la Fille pour augmenter encore la ferveur, personne n'est oublié : l'Église, la France, les malades, les pécheurs. Après chaque dizaine, retentit le refrain populaire d'un cantique français ou breton. Dans la foule, pas d'autre bruit que celui de la prière : c'est l'immobilité dans le recueillement. Puis, le moment venu de se rendre au cloître des Carmes, les différents diocèses se mettent en marche, lentement, avec ordre, suivant les différentes bannières, et cette masse de fidèles, et ces milliers de lumières s'avancent au chant des cantiques aimés.

Le défilé est long. Dans le cloître, les évêques se tiennent debout au pied de la croix de Jérusalem, et les pèlerins se pressent autour d'eux, sous les voûtes, dans l'espace laissé vide entre les colonnes et les arceaux. Les pèlerins arrivent toujours, chantant la même prière à sainte

Anne, sur le même air, dans des dialectes différents, mais avec le même enthousiasme et le même cœur. Autour d'eux, les fenêtres de l'étage supérieur sont fermées par des transparents où se lisent, en lettres lumineuses, les invocations des litanies de sainte Anne ; au-dessus de leurs têtes, la tour de la Basilique se détache dans l'ombre. L'obscurité luttant contre la lumière, les chants qui se croisent, la foule émue et pieuse, tout cela forme un ensemble merveilleux de pittoresque et de grandeur.

Quand tous les pèlerins sont rassemblés, un profond silence se fait, et Mgr l'archevêque de Sébaste prend la parole. C'est un hymne éloquent à la Croix qu'il fait entendre : les souffrances de Jésus, notre modèle, sollicitent notre bonne volonté ; il nous montre la route : dans la joie, dans les épreuves, nous devons lui dire : *Paratum cor meum*, mon cœur est prêt. Et le vénéré prélat commente ces quelques mots avec un charme pénétrant.

Mgr l'Evêque de Tarse parle après lui. Arménien d'origine, Mgr Garabed Aslanian ne peut connaître toutes les délicatesses de notre langue ; mais le cœur supplée. Il félicite les pèlerins du beau spectacle qu'ils donnent au ciel et à la terre ; il se réjouit d'avoir pu y assister.

La première journée prend fin. Elle a été féconde en émotions salutaires et en sublimes enseignements.

*
* *

26 juillet.

La nuit n'a pas interrompu la prière. Un grand nombre de pèlerins sont restés dans la Basilique, assiégeant les confessionnaux, et continuant, pendant ces heures tardives, à s'entretenir avec la grande sainte dont ils implorent le secours. D'autres, fatigués d'un long voyage, repo-

sent sur les dalles de granit et sommeillent aux pieds de leur Mère,—filial abandon ! ne sont-ils pas chez eux dans la maison de sainte Anne ?

Dès trois heures du matin, la sainte communion est distribuée dans l'église. A quatre heures, une messe se dit à la Scala-Sancta, et aussitôt après, un grand nombre de pèlerins reprennent le chemin de leurs villages. D'autres les remplacent, aussi nombreux et aussi fervents. Nous ne craignons pas d'exagérer en disant que, pendant ces deux jours, près de *trente mille* fidèles sont venus prier Celle que la dévotion populaire appelle sainte Anne des Bretons.

Parmi toutes les bannières déployées pendant ces fêtes, nous en avons remarqué deux : celle de Benoite-Vaux, le célèbre pèlerinage Lorrain, et celle de Vaucouleurs, orné d'un médaillon représentant Jeanne d'Arc—souvenir et espérance !

A neuf heures, messe pontificale chantée par Mgr l'archevêque de Sébaste dans la vaste basilique, trop étroite pour contenir la foule.

Quelques heures plus tard, les évêques, les prêtres et un certain nombre de laïques étaient réunis au Petit-Séminaire. Vers la fin du repas, le dévoué président de l'Union catholique, M. V. Guyot de Salins, que le Souverain Pontife a récemment honoré du titre de comte, adressa aux Evêques un discours plein de foi et de patriotisme. Mgr Gonindard et Mgr l'Evêque de Vannes prononcèrent ensuite des allocutions, chaleureusement applaudies, qu'il faudrait reproduire en entier : on ne résume pas—ce serait les déflorer—des paroles où l'esprit et le cœur s'entendent à merveille pour apporter à tous les jouissances les plus délicates.

La musique du Petit-Séminaire, dont il nous a été donné souvent d'apprécier la valeur, exécuta ensuite de brillants morceaux, parmi lesquels de simples et gracieuses mélodies bretonnes ont été accueillies par d'unanimes applaudissements.

La fête allait bientôt finir. Nous ne voulons pas oublier cependant la charmante séance que l'*Académie* de seconde nous a donnée après les vêpres solennelles. Au 7 mars, nous avons déjà applaudi ce petit drame, où dirigés par un maître habile, ils ont fait revivre l'histoire des deux premières vocations ecclésiastiques, à Sainte-Anne d'Auray : *Keriolet et le fils de Nicolazic*. Nous en avons rendu compte alors dans la *Semaine religieuse*.

Aujourd'hui, nous devons dire qu'une seconde audition n'a fait que confirmer notre impression première. De pareilles œuvres, où le charme littéraire rehausse les enseignements qui ressortent des faits eux mêmes, prouvent une fois de plus avec quelle vigueur l'intelligence s'épanouit sous l'influence d'une éducation chrétienne.

Mgr Gonindard—un bon juge, certes : il l'a prouvé—félicita les jeunes auteurs avec une émotion qu'il ne cherchait pas à dissimuler.

Rien ne pouvait mieux, que cette séance, couronner ces jours de fêtes, qui laisseront dans toutes les âmes, avec d'ineffables consolations, les plus fortifiants souvenirs.

MAX. NICOL.

(*Semaine religieuse de Vannes.*)

**Ordinations dans le diocèse de St-Germain de
Rimouski.**

Sa Grandeur, Mgr. J. Langevin, à conféré dernière-
ment les ordres suivants :

1^o Mercredi le 12 septembre dans la chapelle privée.

La *tonsure*, à M. Joseph Edouard Emile Gauthreau.

Les *ordres mineurs*, à MM. Marie Zénon Alphée
Perron, Louis Ignace Hormidas Langlois et Charles Arthur
Pittigrew.

2^o Samedi le 15, dans la chapelle du Séminaire.

Le *Sous-diaconat*, à MM. Séraphin Maheu et Marie
Zénon Alphée Perron.

3^o Dimanche, le 16, dans la cathédrale.

Le *Diaconat*, à MM. Joseph Alphonse Bellesisles,
Fabien Gauthier, et Séraphin Maheu, et la *prêtrise*, à
MM. Jos. François Adelme Lavoie, Eugène Elzéar Pelle-
tier et George Gagnon.

4^o Enfin, mardi, le 18, dans l'église de l'Assomption
(McNider).

La *prêtrise*, à MM. Antoine Poirier et Séraphin
Maheu.

Tous ces Messieurs appartiennent au diocèse.

**Changements ecclésiastiques dans le diocèse de
St-Germain de Rimouski, sept. 1888.**

Desservants.

Décollation de St-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte : pen-
dant l'absence de M. le curé Langis au Colorado pour
raison de santé, N. Canuel.

Cathédrale de Rimouski : pendant le voyage de M.
le curé d'office, J. O. Simard, à Rome, etc. M. Jos. David
Rioux.

St-Dominique de New-Port : pendant l'absence de M. le curé Jos. St-Laurent, qui fait le voyage de Rome avec M. Simard, M. Jos. Pelletier.

St-Albert du Bassin de Gaspé : pendant le voyage en Belgique de M. le curé Vaude Moortel, M. Théodore Landry.

Curés.

Nouvelle paroisse de St-Etienne de New-Carlisle : curé résidant, M. Charles Ernest Trudel.

St-Joseph de l'Anse-au-Griffon, M. David Lebel.

St-Jean l'Évangéliste, M. Donat Eusébe Delâge.

St-Simon, M. Jos. Ludger Rioux.

St-Françoise, M. J. Zébédée Jean.

St-Paul de la Croix : M. Jos. Rym, Roy.

St-François-Xavier et St-Hubert, M. F. X. Dumais.

Vicaires.

Cathédrale de Rimouski, 2d vicaire, M. Sér. Maheu.

Ile-Verte, 2d vicaire, M. Eugène Elz. Pelletier.

St-François-Xavier et St-Hubert, M. Alf. St-Laurent.

St-Jérôme de Matane, M. Geo. Gagnon.

St-Jean l'Évangéliste, M. R. Beaumont.

Au Séminaire.

M. P. J. Saucier, qui continue dans la charge de Supérieur, est en même temps professeur, et directeur du Petit Séminaire.

M. Pierre Félix Sirois, directeur du Grand Séminaire et professeur de théologie dogmatique et morale.

M. Médard Belzile reste préfet des études et professeur de Philosophie.

M. J. B. Ruest est professeur de physique, chimie, etc.

M. Jos. Frs. Adelme Lavoie est assistant directeur du Petit Séminaire et professeur de quatrième.

M. Elzéar Dufour, professeur de rhétorique, etc.

M. Antoine Poirier, économiste, et professeur de Belles-Lettres.

LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC.

Nous accnsons réception des deux premières livraisons de la *Semaine religieuse de Québec*, publiée dans les intérêts de la population des campagnes, cette revue hebdomadaire est appelée à faire beaucoup de bien. Le zèle et la science de son rédacteur, M. l'abbé L. Provancher, nous sont un gage de son succès.

Nous lui souhaitons de nombreux abonnés. On s'abonne chez M. J. A. Langlais, libraire, 177, rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Prix de l'abonnement : \$1.00.

L'ARCHICONFRERIE DE SAINTE-ANNE

1. *Progrès de l'Archiconfrérie.*

Du 18 août au 16 septembre 453 nouveaux associés ont été inscrits dans l'Archiconfrérie.

2. *Reccmmandations :*

N. S. P. le Pape Léon XIII, le triomphe de la sainte Eglise, le clergé catholique, Mgr l'évêque de Rimouski et toutes les œuvres de son diocèse, Mgr Bossé et ses œuvres ; 24 malades ; 8 voyageurs ; 2 pères de familles ; 5 ivrognes ; 2 protestants et 3 protestantes pour leur conversion ; 22 familles pour grâces spirituelles ; 9 intentions particulières ; 3 affaires importantes ; 10 vocations ; 2 religieuses ; 453 nouveaux associés, les bienfaiteurs et bienfaitrices de l'Œuvre du pèlerinage ; nos zélateurs et nos zélatrices ; toutes les grâces déjà demandées et qui n'ont pas encore été obtenues.

Tous les associés de l'Archiconfrérie et les abonnés du *Messageur de Sainte-Anne*, sont priés de réciter pendant le mois d'octobre, à ces intentions, *Notre Père, Je*

vois salue Marie, et l'invocation : O bonne sainte Anne, mère de la glorieuse Vierge Marie, priez pour nous.

3. *Faveurs obtenues.*

La publication des faveurs obtenues depuis le dernier mois, est remise au prochain numéro.

L'HOTEL DES PÈLERINS.

Paroisse de St-Jean-de-Dieu.....	\$1.50
Mission d'Amqui.....	1.70
Mme Augustin Lavoie, Ste-Félicité.....	0.15
Mlle Sophie Ouellet, St-Eloi.....	0.25
Un abonné, L'Assomption.....	0.50
Mme Joseph Lacroix, L'Assomption.....	0.50
Mme Cloutier, St-Simon.....	0.25
Mme Alex. Pinette, Campbellton.....	1.00
Mlle Amánda Marquis, Fall River, Mass., E.U....	5.00
Mlle Delphine Marquis, Fall River, Mass., E.-U...	5.00
Plusieurs personnes de St-Octave de Métis.....	1.05
Rév. N. H. Therriault, Rivière-Ouelle.....	1.00
M. Harmel Parent, St-Ulric.....	1.00

Que sainte Anne, notre bonne mère, protège ces généreuses amies de notre œuvre.

DÉCÈS

Monsieur l'abbé Médard Caisse, ancien curé de St-Sulpice, Montréal, décédé le 28 août, et M. l'abbé David Alexandre Gravel, curé de St-Benoit, décédé le 3 de ce mois, étaient membres de la Société d'une Messe.

Permis d'imprimer,

✠ JEAN, Ev. de St-G. de Rimouski.

AVIS

AUX PÉLERINS DE STE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE.

Chemin de fer Intercolonial du Canada

Ligne directe entre l'Ouest et tous les Points sur le bas du St Laurent et la Baie des Chaleurs, Province de Québec, aussi le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince-Edouard, du Cap Breton de Terre-neuve et de St Pierre.

Voie de la malle Canadienne et Européenne et des passagers.—Les passagers pour la Grande-Bretagne ou le continent, laissant Montréal le jeudi matin rejoindront le steamer de la malle le même soir à Rimouski.

Les expéditeurs remarqueront les facilités supérieures qui leur sont offertes pour le transport de toutes les marchandises pour les Provinces de l'Est et les grains pour les marchés Européens.

Toutes les places d'eau les plus populaires et les amusements de la pêche du Canada se trouvent sur cette ligne.

Des chars buffet nouveaux et élégants sont sur tous les trains express entre Montréal, Halifax et St Jean N.-B.

On peut avoir des billets et tous les renseignements au sujet de cette voie soit pour le fret ou les taux des passagers en s'adressant aux agents des villes et des stations.

Le sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père, à environ deux milles de la station de St Anaclet et de la Pointe-au-Père est un lieu de pèlerinage important. Il y a des taux spéciaux et des arrangements faits pour les pèlerinages organisés.

Bureau du chemin de fer }
Moncton, N.-B. }
Juillet 20 1887. }

D. POTTINGER.
Surintendant-
en-chef.

ARRANGEMENT POUR LA SAISON D'ÉTÉ 1888

Les trains de ce chemin partiront de la station de St Anaclet et Pointe-au-Père (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis et stations intermédiaires. 1.55 p. m. 12.54 p. m

“ Halifax “ “ . 10.38 a. m. 2.44 p. m.

La route conduisant au sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père est maintenant un chemin de première classe.

HORAIRE DES OFFICES AU SANCTUAIRE.

Dimanches et fêtes d'obligation :—Grand'messe : en été 9 hrs en hiver 9½ hrs.

Vêpres et vénération de la relique de sainte Anne 2 hrs.

Jours ouvriers :—Dernière messe ; en été 7½ hrs. en hiver 8 hrs.

Récitation des prières à sainte Anne, avec recommandations chaque jour, le matin après la dernière messe. (40 jours d'indulgence).

TARIF.

Offrande de cierges pour être brûlés devant la relique de sainte Anne. 10 centins par cierge.

Lampe allumée devant la relique de sainte Anne : 50 centins pour une neuvaine : \$1.50 pour un mois ; \$15.00 pour une année. Cette lampe est à l'huile d'olive.

Honoraires des messes : Grand'messe \$3.00. Messes-basses 50 cts.
Acquittées dans le sanctuaire autant que faire se peut.

OBSERVATIONS.

Le sanctuaire est ouvert aux pèlerins tous les jours, depuis l'Angelus du matin jusqu'à l'Angelus du soir; et on peut vénérer la relique de sainte Anne en tout temps pourvu qu'on en fasse la demande au chapelain.

Les recommandations envoyées par la poste ou autrement sont faites suivant le désir exprimé.

On est invité instamment à signaler par écrit les grâces obtenues par l'intercession de sainte Anne.

A VIS

On peut se procurer au sanctuaire de Ste Anne de la Pointe au-Père, en s'adressant au curé du lieu, les objets de piété suivants :

1° Croix en cuivre de 7 grandeurs, prix de 5 à 25 cts. pièce ou de 40 à \$2.00 la doz.

2° Christs en nickel de 3 grandeurs, prix 30, 35 à 45 cts. pièce ou \$3.50, \$3.80, et \$5.00 la doz.

3° Chapelets de 7 espèces, prix de 5 à 20 cts. pièce ou de 50 cts à \$1.50 la doz.

4° Cœurs en vermeille de 4 grandeurs, prix 75 cts., 85 cts \$1.00 et \$1 15 pièce.

5° Bénitiers de 2 espèces, prix 20 et 25 cts pièce ou \$2 et \$2.50 la doz.

6° Images de Ste Anne de 4 espèces, prix de 2 à 15 cts. pièce ou de 20 cts. à \$1.50 la doz.

7° Oratoires de Ste. Anne, de 2 espèces, prix 5 et 10 cts. ou 50 cts. et \$1.00 la doz.

8° Médailles de Ste Anne, de 6 espèces, prix de 1 à 3 cts. ou de 10 à 30 cts. la doz.

9° Médailles diamantines de Ste. Anne, prix 10, 15 et 20 cts. pièce, ou \$1.00, \$1.50 et \$2.00 la doz.

10° Médallions de Ste Anne, prix 1 20, 30 et 40 cts pièce, ou \$1.50, \$2.00, \$3.50 et \$4.50 la doz.

1° Photographies de l'église et du presbytère de Ste. Anne de la Pointe-au-Père.

Extérieur, et intérieur de l'église et du presbytère, 3 vues séparées.

No. 1 Grandeur de $4\frac{1}{2} \times 6\frac{1}{2}$ pcs. 30 cts. pièces ou 75 cts. les 3 ou \$2.50 la doz.

No. 2 Grandeur de $2\frac{1}{2} \times 3\frac{1}{2}$ pcs. 10 cts pièces ou 25 cts: les 3, ou \$1.00 la doz.

Tous ces objets de piété ont été préparés à Paris, expressément pour notre sanctuaire, et ils sont tous à l'effigie du sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père.

REÇU LE

3 JUIL. 1975

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC